

# FORUM AG 2025

## SYNTHESE DES COMMENTAIRES ET DES REPONSES

Plusieurs thèmes ont été évoqués et ont fait l'objet de réponses de la part des bénévoles et de débats entre vous.

### **Baisse du nombre d'adhérents**

- Baisse du nombre de sélistes
- Pyramide des âges

### **Signature des nuitées**

- Le site informatique a subi un bug durant tout l'été
- Cette fonctionnalité est maintenant rétablie
- L'équipe des bénévoles contacte actuellement tous les adhérents dont les transactions sont restées en attente de signature afin de les régulariser avec eux et d'éliminer les éventuels doublons.

### **Nuitées négatives**

- Nous préconisons de ne pas dépasser un solde négatif de 15 nuitées
- Pour les adhérents peu sollicités, nous les incitons à :
  - Mieux décrire leur hébergement, sa situation à proximité d'une voie cyclable, proche de transports en commun, par exemple
  - A enregistrer une annonce pour une fête locale, un festival, un événement sportif, etc... qui pourrait donner envie de venir.
  - Les comptes peuvent être remis à 0 en convertissant des unités de votre compte SEL en nuitées (se référer à la fiche pratique sur le site).
- Et pourquoi pas une solidarité entre adhérents de la Route des SEL, si vous n'utilisez pas toutes vos nuitées disponibles, pourquoi ne pas en faire profiter un Routoséliste de votre SEL moins sollicité !
- Le prélèvement des 2 nuitées lors de l'adhésion sert à gratifier les correspondants chaque année de 2 nuitées, à « dédommager » les bénévoles et les adhérents qui les accueillent lors de nos déplacements pour les conseils collégiaux et les formations des correspondants. Pour rappel, ces 2 nuitées n'ont pas été prélevées en 2025.

### **Invisibilité des commentaires**

Lors de notre constat et suite à divers témoignages d'adhérents nous prévenant qu'en allant sur le compte d'un autre adhérent ils pouvaient voir ses appréciations et ses déplacements, nous avons opté rapidement pour appliquer la réglementation concernant la protection des données personnelles.

En effet, nous aurions dû informer les adhérents de notre décision. Nous vous demandons de

nous excuser de ne pas l'avoir fait.

Nous nous permettons de vous rappeler que la Route des SEL repose sur la confiance, que les relations entre les personnes sont variables selon les moments, les affinités, et que les appréciations ne sont pas toujours objectives.

Nous insistons pour que remontent tous les différends rencontrés afin que nous puissions alerter les personnes dont le comportement ne serait pas conforme à la Charte et au Règlement Intérieur de la RdSEL **et** éventuellement les radier ou les bloquer temporairement (procédures qui restent exceptionnelles).

Au niveau de la RGPD, la protection n'est pas limitée aux coordonnées, nom adresse etc... mais concerne aussi les données comme les lieux et les périodes. Rendre visibles les commentaires permettait aussi d'avoir accès à ces données, ainsi qu'à l'identité de personnes qui ne sont plus adhérentes, ce qui n'est plus autorisé par le RGPD (droit à l'oubli).

### **Gardiennage**

- Les conditions de gardiennage sont parfaitement décrites dans la fiche pratique « Gardiennage » disponible sur le site,
- Des nuitées sont dues par la personne qui est hébergée. Les frais de déplacement sont à sa charge comme pour tout hébergement de la Route des SEL
- Des nuitées sont dues par la personne qui demande un service (soins aux animaux ou aux plantes uniquement)
- Le comptage du temps dédié aux services doit correspondre au maximum au nombre de nuitées : 1 heure de service = 1 nuitée.
- Exemple : un couple vient chez moi pendant mon absence de 14 jours, j'estime à 1 heure de service par jour pour soigner les animaux et arroser le jardin.  
J'enregistre la transaction suivante :
  - J'ai accueilli X et Y pendant 14 jours – je saisis 28 nuitées (2x14) à leur débit
  - J'ai été accueilli (correspond aux services) – je saisis 14 nuitées (1 h/j à leur crédit)
- C'est le fait de pouvoir être accueilli et dormir en sécurité qui fait la valeur de l'échange, valeur en lien avec les principes fondateurs des SEL et de la charte.
- Il est impératif de tout clarifier avant de partir et de le confirmer par écrit.

*« Des vacances solidaires en somme. Garde d'animaux et arrosage de jardin contre échange de maison ! Un beau pari de confiance ! » (citation d'une adhérente)*

### **Cabinet comptable**

- la gestion de l'association nécessite la tenue d'une comptabilité (autre qu'un tableau Recettes-Dépenses) du fait de son activité et de son nombre d'adhérents (+1500).

- Le cabinet comptable permet d'établir les états financiers annuels et de garantir la sincérité des comptes et le bon usage des fonds provenant des cotisations des adhérents.

### **Heures de bénévolat**

- Correspondent aux tâches effectuées par chaque bénévole auxquelles s'ajoutent les temps de réunions mensuelles en visio ainsi que les journées de Conseil Collégial. (2 fois 4 jours par année)
- Pourraient être réduites si les adhérents appliquaient les consignes des fiches pratiques disponibles sur le site et s'identifiaient en nous contactant (au minimum le nom et le prénom sous lesquels vous êtes inscrits à la route des SEL et non pas par un pseudo ou des initiales).

### **Frais liés au site de la Route des SEL**

- Une ligne la dotation aux amortissements liée à l'investissement, amorti sur 3 années, et terminé en 2025
- Une ligne liée au site internet pour les frais d'hébergement sur le serveur, les mises à jour du logiciel DRUPAL et les frais de maintenance.

### **Lourdeur administrative et complexité du site**

- Le site est riche de fiches pratiques, tutoriels et d'une FAQ (Foire aux questions) qui renseignent les adhérents qui les consultent. Ce site rassemble aussi de nombreuses données accessibles uniquement aux bénévoles pour la gestion de l'association, exemple : enregistrement des adhésions, paiements, enregistrements de nuitées etc....
- Nous prenons contact avec les adhérents de bonne volonté qui ont souhaité apporter des propositions concrètes et/ou rejoindre l'équipe des bénévoles.

### **Points divers**

- L'appellation « logement indépendant » est utilisée parfois dans la description de l'hébergement pour mentionner une chambre disponible dans le logement. Or ce terme ne concerne pas une chambre seule même si celle-ci est dotée de sanitaires dédiés, il doit être réservé à un logement complet comprenant cuisine et salle de bains.
- Les hébergements apparaissent chaque année sur le site au fur et à mesure des adhésions, ce qui explique le peu de choix d'hébergements en début d'année et ce qui nous incite à vous proposer d'adhérer dès le mois de janvier.